

Image not found or type unknown



Probleme inondation terrain

Par **lemnes**, le **09/04/2012** à **19:49**

Bonjour,

J 'ai achete une maison en vefa .Depuis le depart j'ai un probleme d'eau dans mon jardin (sans doute une source.....)je me suis retournée contre mon constructeur qui,vu l'ampleur du probleme ,a lancé une procedure judiciaire contre differents intervenant de la construction.Je suis partie civile dans cette affaire mais j'aimerais savoir si je dois prendre un avocat pour me defendre ou un expert judiciaire.Un expert doit etre nommé par le tribunal mais dois je en prendre un pour me représenter a titre personnel?Merci